00

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010- 97 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification des amendements des statuts du Fonds monétaire international relatifs à la réforme des quotes-parts et des voix au Fonds monétaire international.

Visa CF 4 0066

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

- VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement;
- VU la loi n° 063-2009/AN du 21 décembre 2009 portant autorisation de ratification des amendements des statuts du Fonds monétaire international relatifs à la réforme des quotes-parts et des voix au Fonds monétaire international;
- VU le décret n°2007-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

## **DECRETE**

ARTICLE 1: Sont ratifiés les amendements des statuts du Fonds monétaire international relatifs à la réforme des quotes-parts et des voix au Fonds monétaire international.

## ARTICLE 2:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 mars 2010

Blaise C

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Bembamb

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bédouma Alain YODA